

## Réunion du Conseil Communal du 28/06/2010

### Rapport officiel et en résumé

#### **1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**

Le conseil communal, entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

#### **2. Finances communales :**

##### **a) approbation d'un emprunt de 4.000.000,00 € pour équilibrer le budget de 2010 et pour financer la réalisation des projets « Kinneksbond », CIMA et le Campus scolaire à Capellen**

Le conseil communal, avec onze voix et deux abstentions, accorde au collège échevinal l'autorisation d'avoir recours à un emprunt de 4.000.000,00 € pour équilibrer le budget de 2010 et pour financer la réalisation des projets « Kinneksbond », CIMA et le Campus scolaire à Capellen, à tirer en tranches selon les besoins.

##### **b) approbation de titres de recette**

Le conseil communal unanimement approuve des titres de recette au montant total de 2.039.490,37 €.

#### **3. Enseignement musical 2010/2011 :**

##### **a) décision de confier la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA et approbation du tarif unitaire par heure de cours annuelle**

Le conseil communal unanimement décide de confier l'organisation des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA pour l'année scolaire 2010/2011, autorise le collège échevinal à signer une convention avec l'UGDA pour une période prenant effet à partir du 01/09/2010 et allant jusqu'au 31/08/2011 et approuve le tarif unitaire par heure de cours annuelle au montant de 3.785,46 € pour l'année scolaire 2010/2011.

##### **b) approbation de l'organisation scolaire provisoire 2010/2011**

Le conseil communal unanimement fixe l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2010/2011, en tenant compte que le nombre de semaines de cours pour l'année musicale 2010/2011 est de 36 (cours collectifs et cours individuels).

**c) déclaration d'intention pour une coopération régionale entre les communes de Bertrange, Kehlen, Koerich, Kopstal, Mamer, Leudelage, Septfontaines, Steinfort et Strassen**

Le conseil communal unanimement décide

1. que la coopération entre les communes de Bertrange, Kehlen, Mamer, Steinfort et Strassen, développée dès l'année scolaire 2005/2006, sera poursuivie et étendue aux communes de Koerich, Kopstal, Leudelage et Septfontaines à partir de l'année scolaire 2010/11, ceci en vue des objectifs précités de l'harmonisation de l'offre des cours et des tarifs d'inscription à ces cours, ainsi qu'une rationalisation de certains cours spéciaux ou moins fréquentés, par un regroupement régional ;
2. que l'Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe sera le partenaire et le coordinateur général pour l'enseignement musical communal et régional des communes en question, sur base de conventions individuelles avec chaque commune avec mention explicite de la collaboration régionale entre les communes signataires ;
3. qu'il appartient au coordinateur des cours de musique d'organiser, de concert avec les responsables locaux, aussi bien des cours locaux dans les communes mêmes, que des cours régionaux, si le besoin en est constaté pour des motifs d'ordre économique ou d'organisation ;
4. la création de cours dans la division moyenne, après avis conforme du Commissaire à l'enseignement musical, en vue de l'institution, dans un délai de cinq ans, d'une école ou structure régionale de musique, et ceci sur base des prévisions de la révision de la loi portant harmonisation de l'enseignement musical sur le plan communal.

**4. Approbation d'une convention avec la société « Immobilière Rannerwé s.à.r.l. » fixant les conditions de réalisation du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Rannerwee » à Capellen, approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 06/10/2009 sous la réf. 15802/22C Mamer, en application des dispositions de l'article 36 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**

Le conseil communal unanimement approuve une convention entre collège des bourgmestre et échevins et la société Immobilière Rannerwé s.à r.l. fixant les conditions et modalités de réalisation du plan d'aménagement particulier à Capellen au lieu-dit «Rannerwee».

## **5. Allocation de subsides extraordinaires :**

### **a) 600,00 € à l'a.s.b.l. Volleyball Club Mamer pour l'acquisition de coupes pour les tournois de Beach Volley 2010**

Le conseil communal unanimement alloue à l'a.s.b.l. Volleyball Club Mamer un subside extraordinaire de 600,00 € pour l'acquisition de coupes pour les tournois de Beach Volley 2010.

### **b) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Altertumsfuerscher » à titre de participation communale au financement d'activités archéologiques en 2010**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. D'Georges Kayser Altertumsfuerscher un subside extraordinaire de 1.000,00 € à titre de participation aux activités archéologiques et culturelles de l'association.

## **6. Demande de prolongation du délai pour le remplacement du règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites édicté en exécution de l'article 52 de la loi du 12/06/1937 conformément à l'article 108, paragraphe 3, alinéas 1 et 2 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, pour la durée d'une année**

Le conseil communal unanimement sollicite la prolongation du délai pour le remplacement du règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites édicté en exécution de l'article 52 de la loi du 12/06/1937 conformément à l'article 108, paragraphe 3, alinéas 1 et 2 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain pour la durée d'une année.

## **7. Démission pour cause d'invalidité d'un fonctionnaire communal**

Séance à huis clos.